

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
Centre Communal d'Action Sociale**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AFFAIRE N° 01/AVRIL/2026

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE : 13

SEANCE DU 27/04/2026 à 9h00

DATE DE CONVOCATION : 22/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à neuf heures, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Possession sous la Présidence de :
Monsieur Erick FONTAINE
Président du CCAS

DATE D'AFFICHAGE : 28 AVR. 2026

ETAIENT PRESENTS : Erick FONTAINE - Anaëlle DUFESTIN - Sabrina DE LOUISE - Rozen-Michelle RAVILY - Marie-Andrée MICHEL - Jean-Claude LALLEMAND - Marie Lourdes SINISSAMY - Marie-Thérèse BOYER - Henri ANANELIVOUA - Dominique SAMUEL Sully VIDOT - Jeanne DOCTEUR

ÉTAIT REPRÉSENTÉ (E) :

ÉTAIT EXCUSÉ (E) :

ÉTAIT ABSENTE : Jennifer RICHARD

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Chantal BESSENAY - Chargé de mission

Patricia BOYER - Assistante de direction

Philibert DABREZA - Directeur du service financier

.....
Conformément à l'article 23 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, et comme le stipule le règlement intérieur du CCAS, Mme Pauline CADILLAT est secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

.....
« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - Deux mois après l'introduction de recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai »
-

AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
7 AVRIL 2026 (ANNEXE 1)

Il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 7 avril 2026, tel qu'il est présenté en annexe.

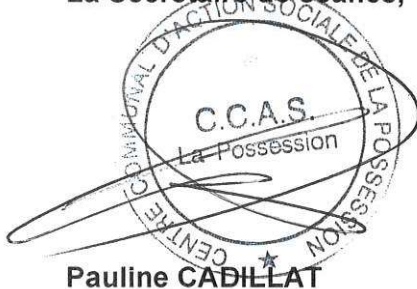
Ceci exposé, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **Approuve le procès-verbal tel qu'il est présenté en annexe.**

.....
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance,


C.C.A.S.
La Possession
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA POSSESSION

Pauline CADILLAT

Le Président du CCAS


C.C.A.S.
La Possession
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA POSSESSION

Erick FONTAINE